

**SEANCE DU 19 JUIN 2024**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Nombre de membres en  
exercice :  
33

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de juin, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :  
24 + 5 pouvoirs

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Gérard ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, M. Mickaël CHEVREY.

Date de la convocation :  
13 juin 2024

Étaient excusés : Mme Martine MOREL pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LONGIN, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Sylvie DECUIGNIERES, M. André BECHE pouvoir donné à M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Géraldine GILLES pouvoir donné à M. Rémy CHATOT, M. Philippe CAUZARD, Mme Elise MYAT, M. David COLIN pouvoir donné à M. Jacques GELOT, Mme Chantal PETIOT pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

### 1.1 Marchés publics

**B2024-25 Attribution des marchés relatifs à la fourniture de repas et de goûters en liaison froide pour les services de la petite-enfance et enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' - 2 lots**

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services supérieurs à 90 000 € HT et sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 23 janvier 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour la consultation relative à la fourniture de repas et goûters en liaison froide pour les services de la petite-enfance et enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' avec une date limite de réception des offres fixée au Vendredi 31 mai 2024 – 12h00,

Le Président informe que la consultation a été allotie en 2 lots comme suivant :

- Lot n°1 : Service petite-Enfance (*Crèche « O comme 3 Pommes »*)
- Lot n°2 : Service Enfance-Jeunesse (*Accueil de Loisirs Sans Hébergement*)

VU les offres des candidats,

VU les résultats de la consultation,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- DECIDE D'ATTRIBUER le lot n°1 relatif à la fourniture de repas et goûters en liaison froide pour le service petite-enfance (Crèche « O comme 3 Pommes ») à l'entreprise API RESTAURATION sise à GENLIS (21110) aux conditions tarifaires suivantes :

PRESTATION	Prix unitaire en € HT	Prix unitaire en € TTC (TVA 5,5 %)
Repas complet bébés mixés	3,29 €	3,47 €
Repas complet moyens mixés	3,49 €	3,68 €
Repas complet grand	3,97 €	4,19 €
Gouter 1 composant	0,60 €	0,63 €
Gouter 2 composants	1,21 €	1,28 €

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum par année de 28 000 € HT.

- D'ATTRIBUER le lot n°2 relatif à la fourniture de repas et goûters en liaison froide pour le service enfance-jeunesse (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à l'entreprise API RESTAURATION sise à GENLIS (21110) aux conditions tarifaires suivantes :

PRESTATION	Prix unitaire en € HT	Prix unitaire € TTC (TVA 5,5%)
Repas 3/5 ans	3,80 €	4,01 €
Repas 6/8 ans	4,00 €	4,22 €
Repas 9/11 ans	4,50 €	4,75 €
Repas adultes	4,50 €	4,75 €
Goûters	1,10 €	1,16 €

L'accord-cadre à bons de commande est conclu avec un montant maximum par année de 60 000 € HT.

Pour l'ensemble des lots, le démarrage des prestations débutera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025. Le marché pourra être reconduit pour une période de 12 mois sur décision expresse de l'acheteur.

La durée d'exécution maximale pour l'ensemble des lots est ainsi fixée au 31 août 2026.

En cas de non reconduction, le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux marchés attribués, et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Secrétaire de séance :  
Mickaël CHEVREY

Date 24/06/2024



**DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes

Bresse Louhannaise Intercom'

Date 24/06/2024



**SEANCE DU 19 JUIN 2024**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Nombre de membres en  
exercice :  
33

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de juin, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :  
24 + 5 pouvoirs

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Gérard ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, M. Mickaël CHEVREY.

Date de la convocation :  
13 juin 2024

Étaient excusés : Mme Martine MOREL pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LONGIN, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Sylvie DECUIGNIERES, M. André BECHE pouvoir donné à M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Géraldine GILLES pouvoir donné à M. Rémy CHATOT, M. Philippe CAUZARD, Mme Elise MYAT, M. David COLIN pouvoir donné à M. Jacques GELOT, Mme Chantal PETIOT pouvoir donné à M. Anthony VADOT.  
Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

### 1.1 Marchés publics

**B2024-26 Acte modificatif n°1 en cours d'exécution - Mise en conformité du système épuratoire de la commune de JOUDES – Lot n°1 : Filtres plantés de roseaux – Secteur Marciat**

VU la délibération n°B2023-42 du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2023 attribuant les marchés relatifs aux travaux de mise en conformité du système épuratoire de la Commune de JOUDES comme suivant :

N° lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Filtres plantés de roseaux - Secteur Marciat	Groupement solidaire ORPEO ENVIRONNEMENT SAS (mandataire) / PETITJEAN TP MESSIA SUR SORNE (39570)	529 420 €* 	635 304 €

2	Poste refoulement canalisation Secteur Bourg	de et -	FAMY TP SASU Agence MARMONT LOUHANS (71500)  <i>Siège social : 415, Rue de la Poste - 01200 VALSERHÔNE</i>	167 366,90 € **	200 840,28 €
---	---	---------------	--	--------------------	--------------

\* PSE n°1 : Remplacement des vannes manuelles du second étage par des vannes motorisées, retenue pour un montant de 0 €. La PSE est comprise dans l'offre de base.

\*\* Montant global estimatif

VU le courrier en date du 15 mai 2024 par lequel l'entreprise ORPEO Environnement, mandataire du groupement solidaire et titulaire du lot n°1 : Filtres plantés de roseaux – Secteur Marciat a informé la Communauté de Communes de la cessation de son activité sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2024 en raison de problème de santé et de ce fait de son incapacité à honorer le marché concerné et de son intention de se désister entièrement de la procédure,

VU l'article R.2142-26 du Code de la Commande Publique, lequel stipule que « La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

La même solution peut être retenue lorsque la défaillance intervient en cours d'exécution du marché. »

CONSIDERANT que lorsque l'entreprise se trouvant dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait est le mandataire du groupement, les co-titulaires du marché doivent proposer à la personne publique un nouveau mandataire choisi parmi eux. Le groupement peut ensuite présenter au pouvoir adjudicateur un ou plusieurs sous-traitants aptes à fournir les prestations initialement prévues.

CONSIDERANT que par courrier en date du 19 juin 2024, le cotraitant PETITJEAN TP a informé la Communauté de Communes, que suite au courrier de l'entreprise ORPEO ENVIRONNEMENT, celui-ci reprendra le mandat afin d'assurer la bonne exécution du marché.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- DECIDE D'ACCEPTER la modification du groupement et de son mandataire avec la substitution de l'entreprise ORPEO ENVIRONNEMENT par le co-traitant PETITJEAN TP en tant que nouveau mandataire afin d'assurer la bonne exécution du marché

L'entreprise PETITJEAN TP se substituera à l'entreprise ORPEO ENVIRONNEMENT en tant que nouveau mandataire à compter du démarrage des travaux dont la date sera fixée par ordre de service.

L'acte modificatif est sans incidence financière sur le montant du marché, l'entreprise PETITJEAN TP reprenant l'exécution du marché aux mêmes conditions financières que prévues initialement.

- AUTORISE le Président à signer l'acte modificatif n°1 à conclure en ce sens et à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires

Secrétaire de séance :  
Mickaël CHEVREY

Date 24/06/2024



**DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



Président de la Communauté de Communes  
Bresse Louhannaise Intercom'  
Date 24/06/2024